

RCS : THONON LES BAINS

Code greffe : 7402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de THONON LES BAINS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00263

Numéro SIREN : 819 505 116

Nom ou dénomination : A.A.S. 74

Ce dépôt a été enregistré le 21/02/2024 sous le numéro de dépôt B2024/000949

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2023

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

Désignation de l'entreprise A.A.S. 74

Adresse de l'entreprise 250 RUE DE LA FIOGERE 74500 PUBLIER

19 FEV. 2024

Néant ☐ *

SIREN

8 1 9 5 0 5 1 1 6

THONON LES BAINS

Durée de l'exercice en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent*

1 2

				Exercice N clos le		
				13 1 1 2 2 0 2 2		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012		
	Fonds commercial *					
	Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	31 958	030	21 082	
	Immobilisations financières * (1)	040		042		
Total I (5)		044	31 958	048	21 082	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	3 828	052	3 828
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	51 996	070	51 996
		Autres* (3)	072	7 676	074	7 676
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	33 785	086	33 785
	Charges constatées d'avance*		092		094	
	Total II		096	97 285	098	97 285
	Total général (I + II)		110	129 243	112	21 082
PASSIF				Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 000			
	Écarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126	100			
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* (31))	132				
	Report à nouveau	134	73 548			
	Résultat de l'exercice	136	1 457			
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142	76 105			
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	996			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	7 513			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (169))	172	23 547			
Produits constatés d'avance		174				
Total III		176	32 056			
Total général (I + II + III)		180	108 161			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199				
		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	11 000		
		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A . A . S . 74

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210				
	Production vendue	Biens			214				
		Services*			218	127 390			
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée*				224				
	Subventions d'exploitation reçues				226				
	Autres produits				230	201			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	127 591			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234				
	Variation de stock (marchandises)*				236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	42 938			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	(936)			
	Autres charges externes* (dont crédit bail - mobilier - immobilier)				242	31 750			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244				
	Rémunérations du personnel*				250	35 754			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	9 419			
	Dotations aux amortissements*				254	4 117			
	Dotations aux provisions				256				
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	70			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)				264	123 112				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	4 479			
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	214		
Produits exceptionnels (IV)						290			
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300	2 808		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	348							
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	1 457			
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col.2		312	1 457	314			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	2 129		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
Détachements	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997					
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU-TE (44 octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexes A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345							
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septies)	993				
	Dont divers	Créanc report en arrière du déficit	346		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		350	
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645			
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648			
		Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990			
		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col.1 Déficit col.2	352	3 586	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356					
	Déficits antérieurs reportables *.. 6 468		dont imputés sur le résultat			360	3 586		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col.1 Déficit col.2	370		372	

Désignation de l'entreprise A.A.S. 74

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	11 375	442		444		446	11 375				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	9 583	462	11 000	464		466	20 583				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	20 958	492	11 000	494		496	31 958				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	11 375	532		534		536	11 375		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	5 590	552	4 117	554		556	9 707		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	16 965	572	4 117	574		576	21 082		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *										
	Amortissements *										
	Valeur résiduelle										
	Prix de cession *										
		Plus ou moins-values									
				Court terme *		Long terme					
						19% †		15% ou 12,8% ②		0% ^	
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

Désignation de l'entreprise										A.A.S. 74		Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607					
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616					
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636					
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646					
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656					
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666					
TOTAL		680		682		684		686					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises									
Fonds commercial	681		683										
Autres immob. incorporelles	700		705										
Terrains	710		715										
Constructions	720		725										
Inst. techniques mat. et outillage	730		735										
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745										
Matériel de transport	750		755										
Autres immobilisations corporelles	760		765										
TOTAL		770		775									
										Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	
II DÉFICITS REPORTABLES													
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	6 468								
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter								
Déficits imputés				983	3 586								
Déficits reportables				984	2 883								
Déficits de l'exercice				860									
Total des déficits restant à reporter				870	2 883								
III DIVERS													
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381			
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380			
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326			
N° du centre de gestion agréé										388			
Montant de la TVA collectée										374			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : A.A.S .74		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	du 160 au
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

SAS A.A.S. 74
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège : 250, rue de la Fiogère 74500 Publier
RCS : 819 505 116

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 30/06/2023

L'an Deux Mille Vingt-et-trois,

Le trente juin,

A Publier

Le Président associé unique, M. AKROUR AKIM, de la société susnommée au capital de 1 000 euros, a pris la décision ordinaire suivante :

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 et quitus à la gérance.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Approbation s'il y a lieu des conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966.
- Rémunération de la gérance.
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2022
- le rapport de gestion établi par la gérance
- le texte des projets de résolution soumis à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et règlementaires ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31/12/2022 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition de la gérance, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un résultat de 1 457 € qui sera affecté ainsi :

Résultat de l'exercice	1 457 €
------------------------	---------

Au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 75 005 €.	1 457 €
---	---------

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 76 105 €.

Si le montant des capitaux propres devient inférieur à la moitié du capital social, il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article 68 de la loi du 24 juillet 1966, de statuer s'il y a lieu à la dissolution anticipée de la Société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée constate que la prime de M. AKROUR AKIM pour l'exercice clos le 31/12/2022 est de 0 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé.

Le Président de la Séance
AKROUR AKIM



SAS A.A.S. 74
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège : 250, rue de la Fiogère 74500 Publier
RCS : 819 505 116

RAPPORT DE GESTION
de la gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 30/06/2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 31/12/2022, l'activité de la Société a été la suivante :

Elle est décrite dans le bilan en annexe.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 01/01/2023 sont les suivants :

La maîtrise des charges de structures.
Augmentation de la rémunération pour le Président

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 35 754 €.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 9 419 €

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 123 112 €.

Le bénéfice d'exploitation ressort pour l'exercice à 4 479 €

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de - 214 € des produits et frais financiers, il s'établit à 4 265 €.

Le résultat exceptionnel est de – 2 808 €

Le résultat net après impôts est de 1 457 €

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat de 1 457 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Résultat de l'exercice	1 457 €
------------------------	---------

Au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 75 005 €.	1 457 €
---	---------

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 76 105 €.

Si le montant des capitaux propres devient inférieur à la moitié du capital social, il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article 68 de la loi du 24 juillet 1966, de statuer s'il y a lieu à la dissolution anticipée de la Société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente assemblée.

.

.

- Rémunération du Président

Aucune prime exceptionnelle n'est prévue pour le Président pour l'exercice 2022.

Le salaire annuel brut du Président est de 12 585 € pour l'année 2022.

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LA GERANCE



SAS A.A.S. 74
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège : 250, rue de la Fiogère 74500 Publier
RCS : 819 505 116

RAPPORT SPECIAL
de la gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 30/06/2023

En application de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, nous portons à votre connaissance qu'aucune convention visée auxdits articles n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

La Gérance

SAS A.A.S. 74
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège : 250, rue de la Fiogère 74500 Publier
RCS : 819 505 116

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
du 30/06/2023
RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 31/12/2022

L'Assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat de 1 457 € de l'exercice de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	1 457 €
------------------------	---------

Au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 75 005 €.	1 457 €
---	---------

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 76 105 €.

Si le montant des capitaux propres devient inférieur à la moitié du capital social, il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article 68 de la loi du 24 juillet 1966, de statuer s'il y a lieu à la dissolution anticipée de la Société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

LA GERANCE

